

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Rambaud, s'est réuni, en mairie sur convocation adressée à tous ses membres le Dix-Sept Janvier par M. MARMOUX Pierre, Maire en exercice.

Etaient présents : **M. MARMOUX Pierre**,

Mme LEFEVRE Virginie, Mme SAGE Marguerite, M. LAMOUILLE Charles, M. CHATELAIN Gérard, Mme BRUIX Anne-Sophie,

Excusés : M. CHAMPROUX Erwan, M. MARMOUX Thierry, Mme LAPIERRAZ Régine, M. MUGNIER Henri

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu
- Eclairage du carrefour
- Groupement de commande électricité
- Convention SYANE /CEP
- Périscolaire
- **Délibération Modification PLU : Mise à disposition au public**
- **C.A provisoire**
- Questions diverses

M. CHATELAIN Gérard est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu

Après y avoir apporté quelques modifications, le compte-rendu est approuvé.

Eclairage du carrefour

M. Le Maire interroge le Conseil Municipal sur la question de supprimer ou pas l'éclairage au carrefour situé vers les pépinières Puthod.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de supprimer cet éclairage.

Groupement de commandes électricité

Le SYANE organise un nouvel accord-cadre d'achat groupé d'électricité pour les collectivités et établissements qui le souhaiteraient, afin d'assurer la fourniture d'électricité pour les sites inférieurs à 36 kVA à compter du 01er janvier 2021.

Le Conseil Municipal décide de participer à cet achat groupé si la commune est concernée par cette proposition

Renseignements pris auprès du SYANE après la réunion, La Chapelle Rambaud n'est pas contrainte par la fin des TRV au 01^{er} janvier 2021. Cependant, si les élus le souhaitaient, la commune pourrait intégrer le groupement d'achat du SYANE.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas intégrer le groupement d'achat « Electricité » proposé par le SYANE.

Convention SYANE- CEP

Pour aider les communes en matière de maîtrise d'Énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place en 2015 un service de Conseil en Énergie.

Ce service mutualisé au niveau du SYANE permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien énergie- compétent à un coût maîtrisé.

Ce technicien énergie, à partir d'une connaissance fine du patrimoine de la commune et des opportunités du territoire, aide les communes adhérentes à entreprendre des actions concrètes d'économies d'énergie, de limitation des émissions de gaz à effet de serre, de promotion et d'augmentation de la production d'énergies renouvelables.

Dans le cadre de ce service, le SYANE adhère au réseau national des Conseillers en Énergie Partagés (CEP) développé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Cette adhésion permet au SYANE, et par conséquent aux communes adhérentes, de bénéficier d'un soutien technique (échanges d'expériences, veille, outils, formations...).

La Chapelle-Rambaud avait déjà signé en 2015 cette convention. Monsieur le Maire propose de reconduire cette convention pour une durée de 4 ans

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la convention CEP avec le SYANE pour une durée de 4 ans.

Périscolaire

Les parents d'élèves ont remis une lettre au Conseil Municipal pour lui faire part de leurs besoins en matière de garderie du soir.

Pour rappel, la garderie du soir, pour cette année scolaire 2019-2020 est fixée de 16h30 à 17h30. Les parents font part au Conseil Municipal de leurs contraintes et expriment leur besoin d'un

retour à la garderie du soir de 16h30 à 18h30.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, de fixer les horaires de garderie du soir pour la rentrée 2020-2021 de 16h30 à 18h30.

Un courrier, dans ce sens, sera envoyé en réponse aux parents d'élèves.

Le Conseil Municipal cherche désormais une personne pour assurer :

* le service de garderie du soir

→ pour 1h soit de 17h30 à 18h30 si Mme LANGLOIS souhaite continuer à assurer la garderie du soir de 16h30 à 17h30.

→ pour 2h soit de 16h30 à 18h30 si Mme LANGLOIS ne souhaite plus assurer la garderie du soir.

* le service de la restauration

→ 2h de 11h30 à 13 h30

Vu la hausse des effectifs de l'école et l'obligation d'accueil d'au moins un enfant avec un régime spécial, pour la rentrée prochaine, un deuxième encadrant pour le service de restauration paraît nécessaire.

Le recrutement pour ce poste sera lancé par le prochain Conseil Municipal dès la fin mars

Délibération : Mise à disposition du public du projet de modification du P.L.U

Il sera procédé à une mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Chapelle Rambaud pour une durée de UN (1) mois, à compter du mardi 11 février 2020 jusqu'au jeudi 12 mars 2020 inclus.

Le dossier tenu à la disposition du public comprend le projet de modification ainsi qu'un registre de mise à disposition.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre.

A l'expiration du délai de la mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par Monsieur le Maire de La Chapelle Rambaud.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et se prononcera sur le projet de modification.

Autorisation sera donnée au maire pour signer tout contrat, avenant, convention concernant la modification du plan local d'urbanisme et pour solliciter une dotation de l'État pour les dépenses liées à cette modification, conformément à l'article L. 132-15 du code de l'urbanisme.

La présente délibération sera notifiée au préfet et sera affichée pendant un mois en mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre cette délibération de mise à disposition du public, du projet de modification du P.L.U

C.A provisoire

La secrétaire présente les comptes administratifs provisoires

BP

*Fonctionnement

→Dépenses : 214 679.89 €

→Recettes : 334 750.13 €

→Report 2018 : 150 000 €

Résultat : 270 070.24 €

*Investissement

→Dépenses : 395 056.06 €

→Recettes : 21 818.51 €

→Report 2018 : 695 041.25 €

Résultat : 321 803.70 €

CCAS

*Fonctionnement

→Dépenses : 1 230 €

→Recettes : 1 871 €

→Report 2018 : 2 903.33 €

Résultat : 3 544.33 €

*Investissement

→Dépenses : 0 €

→Recettes : 0 €

→Report 2018 : 1 124.59 €

Résultat : 1 124.59 €

Les projets à prévoir pour le budget 2020 en investissement seront les suivants :

*Enfouissement des lignes électriques au Lieu- Dit « La Croix »

*Etude extension de l'école

*Etude aménagement du Chef-Lieu-Restaurant

*Acquisition foncière

*Voirie

*Entretien des bâtiments

*Modification du P.L.U

*Mobilier pour personnes âgées

*Hangar pour dameuse

Questions diverses

- Fracture numérique : les inégalités dans l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur impact sont une réalité, surtout dans les communes rurales.

Un jeune entrepreneur est venu offrir, en mairie, ses services pour lutter contre cette fracture numérique. Il propose des cours sur des ordinateurs portables, tablettes pour initier les personnes à l'outil informatique et à internet. Ces cours se déroulent sur des sessions de 3 à 4 jours avec des groupes de 4 à 7 personnes.

La mairie étudie son offre.

- Vérification des extincteurs : La commune propose de poursuivre son service de vérification des extincteurs mais ne les remplacera plus.
- Service postal : La mairie, ainsi que les administrés de la commune sont mécontents du service de distribution du courrier. Une lettre de réclamation sera adressée à la poste.
- Vélos électriques : La CCPR propose de reconduire le dispositif d'aide à l'achat pour des vélos électriques. Le Conseil Municipal a donné son accord pour poursuivre le dispositif.
- Rallye des Bornes : 19-20 juin 2020. Avant de donner son accord pour le passage du Rallye sur la commune, le Conseil Municipal souhaiterait en connaître le tracé. Une coupure d'une heure, comme cela se faisait avant, serait aussi la bienvenue. Enfin le Conseil Municipal pointe du doigt l'installation des bottes d'enrubannées dont les rubans ont été oubliés sur place l'an passé !
- Paiement périscolaire : Les parents d'élèves s'interrogent sur les longs délais d'encaissement des chèques relatifs au paiement des services périscolaires. La Mairie propose de contacter le Trésor Public pour remonter cette question et étudier la faisabilité d'offrir d'autres moyens de paiement afin de réduire les délais de traitement (virement ?).
- Toutes les questions du jour étant épuisées, la séance est levée à 23h30